

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau Nature et Territoire

**Arrêté préfectoral modificatif portant composition et nomination des membres  
de la commission consultative de l'environnement  
de l'aérodrome de Lille-Lesquin**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret n° 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur Simon FETET ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe), Monsieur Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 mai 2002 portant constitution de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la désignation d'un nouveau suppléant au niveau de la compagnie Air France pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement ;

Vu les nouvelles désignations par le syndicat intercommunal à vocation multiples grand sud de Lille de représentants pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement ;

Vu la désignation d'un suppléant par le conseil départemental du Nord pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement ;

Considérant la nécessité de renouveler partiellement la commission ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin est modifié partiellement comme suit :

La compagnie Air France au sein du collège des représentants des professions aéronautiques a comme suppléante Madame Marine Le Touze au lieu de Monsieur Denis Perrot.

Le syndicat intercommunal à vocation multiples grand sud de Lille au sein du collège des représentants des professions aéronautiques a comme :

- titulaire Madame Marie-Jeanne Marseguerra, adjointe au maire de Fretin, au lieu de Madame Béatrice Mullier, maire de Fretin ;
- suppléant de Monsieur André Leclercq, titulaire, Monsieur Hervé Guyon, délégué à la mairie de Genech.

Le conseil départemental du Nord au sein du collège des représentants des collectivités locales a comme suppléante de Monsieur Luc Monnet, titulaire, Madame Frédérique Seels, conseillère départementale.

Article 2 - Le reste de l'article 1 et les autres articles de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin demeurent inchangés.

Article 3 - La durée du mandat des membres de la commission consultative de l'environnement représentant les professions de l'aéronautique et les associations est de trois ans.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Fait à Lille, le **01 DEC. 2021**

Pour le préfet, et par délégation  
Le secrétaire général

  
Simo FETET